

CODE DE DEONTOLOGIE

Le coaching professionnel se définit comme

- une relation suivie
- sur une période définie,

qui permet au coaché d'obtenir des résultats concrets et mesurables dans sa vie.

A travers le processus de coaching, le coaché approfondit ses connaissances et améliore ses capacités. Il clarifie ses objectifs et s'engage dans l'action grâce à l'interactivité établie lui et moi.

Mon accompagnement permet au coaché de progresser plus rapidement et efficacement vers la réalisation de ses objectifs, car la relation de coaching l'invite à se centrer sur ses priorités et ses choix. Le processus de coaching se concentre sur la situation présente du coaché et sur ce qu'il est prêt à mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs.

Cet engagement est matérialisé par la signature d'un contrat de coaching écrit qui précise

- les objectifs de l'accompagnement,
- la durée estimée,
- les modalités de restitutions au tiers prescripteur le cas échéant
- le tarif pratiqué.

Ce contrat est rédigé dans le respect des règles juridiques en vigueur en matière de contrat de prestation de services.

Je m'engage à soutenir le coaché, à l'aider à optimiser ses capacités et ses ressources dans le respect de sa demande. Je l'aide à se fixer des objectifs motivants et à donner le meilleur de lui-même. Je l'accompagne dans l'élaboration du plan d'actions le plus efficace pour lui afin de lui permettre d'atteindre ses objectifs.

Je garantis le respect des engagements pris contractuellement et me tient à la règle de confidentialité.

Ma compétence professionnelle est assurée par ma formation initiale en tant que Coach Professionnelle RNCP 6 d'une part, et mon engagement dans la formation continue dans le domaine du coaching d'autre part. J'informe le coaché de la nature de ma formation ainsi que des qualifications obtenues. J'ai moi-même été coachée et je m'engage à recourir régulièrement à un superviseur, à savoir un pair, pour faire le point sur ma pratique et continuer de progresser. Je m'engage dans une démarche d'amélioration continue, en participant à des rencontres entre pairs, pour actualiser mes connaissances, afin de garantir un haut niveau de qualité au coaché.

Je m'assure que mon intervention sert l'intérêt du coaché et veille à agir avec un haut niveau d'intégrité pendant toute la durée de la relation d'accompagnement. Si je devais ne pas posséder la compétence requise pour intervenir dans le domaine pour lequel je suis consultée, je référerai le coaché à une autre personne ressource dans la mesure du possible. En aucune circonstance, je ne mets à profit la situation de coaching pour tirer des avantages non contractuels, que ceux-ci soient d'ordre financier, social ou sexuel.

Si au cours de la relation d'accompagnement, je constate que d'importantes divergences ne me permettent plus de fonctionner selon les termes du contrat, je me trouve dans l'obligation éthique d'y mettre fin en expliquant clairement les raisons de ma décision. Dans la mesure du possible, je veillerai à proposer d'autres options au coaché.

Je me tiens à un devoir de réserve dans mes propos et dans mes actes. Je fais preuve de respect à l'égard de la diversité des courants existants dans le domaine du coaching et je refuse qu'une personne ou un groupe puisse se prévaloir de détenir la vérité en la matière. Je contribue à l'image positive de la profession par mon comportement, ma compétence et la vision du monde positive dont je suis porteuse.

